

INFORMATION PRESSE

Nouméa, le 15 décembre 2022

AIRCALIN ET AIR CALEDONIE SIGNENT UN ACCORD DE CODE SHARE

Dans le cadre de leur politique de développement touristique, les deux compagnies calédoniennes, Aircalin et Air Calédonie viennent de signer un accord de code-share ou partage de code.

Après la mise en place d'une marque blanche en 2019 permettant aux deux compagnies d'avoir une exposition croisée sur leurs sites Internet respectifs, Aircalin et Air Calédonie ont souhaité approfondir leur collaboration commerciale. Ainsi, depuis 2 ans, les équipes ont travaillé à la préparation commerciale, opérationnelle, technique et juridique pour permettre aujourd'hui de franchir cette nouvelle étape.

Accroître la visibilité du réseau et des destinations domestiques à l'international

Grâce à cet accord de partage de code, Aircalin va pouvoir proposer à la vente le réseau domestique calédonien et ainsi permettre à Air Calédonie d'afficher ses vols dans les systèmes de distribution mondiaux. Concrètement, les clients pourront acheter sous un numéro de vol Aircalin, des vols d'Air Calédonie en continuation depuis une destination internationale. Par exemple : un Singapour-Ile des Pins, un Sydney-Lifou... avec la possibilité d'un itinéraire dans le même dossier de réservation et sur un même contrat de transport.

Répondre aux besoins de la filière touristique notamment aux îles

Cet accord de code-share donnera également une nouvelle visibilité aux destinations domestiques sur les marchés internationaux. Il représente une opportunité pour la filière touristique de la Nouvelle-Calédonie et notamment des Iles avec l'ouverture prochaine de l'Intercontinental Lifou Wadra Bay resort.

Des billets disponibles au 1^{er} trimestre 2023

Avec la signature de ce code-share, s'engage maintenant pour les deux compagnies, une période de mise en œuvre afin de rendre l'accord effectif et ainsi avoir les vols domestiques à la vente dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

INFORMATION PRESSE

Didier Tappero, directeur général d'Aircalin : « Après Singapour, et en tant que compagnie aérienne internationale, Aircalin joue pleinement son rôle de catalyseur de l'économie en Nouvelle-Calédonie notamment en impulsant une nouvelle dynamique. Cet accord de code-share s'inscrit dans le plan global de la compagnie pour la reprise de l'activité touristique avec la volonté de fédérer et de mobiliser l'ensemble de la filière pour le développement des flux touristiques ».

Daniel Houmbouy, directeur général d'Air Calédonie : « Fortement impliquée dans le développement touristique du territoire, Air Calédonie déploie à travers cet accord un nouveau volet de la stratégie de commercialisation à l'international. Cette étape s'inscrit également dans un projet plus global de desservir à terme l'aéroport de Tontouta avec une flotte adaptée, en connexion directe des vols internationaux d'Aircalin pour proposer des séjours directement dans les îles ou même sur la grande terre, par exemple sur Poé. »